

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_037

Séance du mardi 21 mai 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 15/05/2019

Présents : 17

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

**Secrétaire de
séance: François
FOLCHER**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise THYSS

Absents:

Objet: Vente de la parcelle E709 à Christelle TEISSEDRE - DE_2019_037

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente de la parcelle 066E709, de 741 m², constructible et viabilisée, à Christelle Teissedre au prix de 20€/m² soit 741 x 20 = 14 820 €. Les frais notariaux sont pris en charge par l'acquéreur. Christelle Teissedre a déjà versé à la commune un acompte de 5 100 €. Lors de la signature de l'acte de vente définitif elle devra verser le solde soit 14 820 – 5 100 = 9 720 €.

Le conseil charge le maire de la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction, y compris les actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/06/2019 048-200057594-20190521-DE_2019_037-DE